

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2267**26 août 2014****SOMMAIRE**

ADV Invest S.à r.l.	108772	Fivim SPF S.A.	108780
Alpro European Holdings S.à r.l.	108773	H.I.G. Europe - France I S.à r.l.	108770
Aretè S.A. SPF	108771	Imperial Hotels S.A.	108779
Artelis S.A.	108773	Invenergy Poland Renewables S.à r.l. ...	108780
Artelis S.A.	108772	J.M. Toiture S.à.r.l.	108780
Artelis S.A.	108770	KFH Luxembourg Holding II S.à r.l.	108777
Artelis S.A.	108771	Kwar S.A., SPF	108777
Aveleos S.A.	108772	Le Grill S.à r.l.	108778
Bayside Financing S.à r.l.	108771	Leonitis S.A.	108801
Création de Valeur S.A.	108776	Logix IX S.à r.l.	108778
Egon Re	108775	Logix VI S.à r.l.	108779
EJL Real Estate G.m.b.H.	108775	Logix V S.à r.l.	108770
Emerge Capital	108775	Loyalty Partner Holdings S.A.	108779
EPISO Titan Ingolstadt GP Partnership S.à r.l.	108781	Northland Resources S.A.	108801
EPISO Titan Ingolstadt GP Partnership S.C.S.	108781	Nouvelle Auberge Mathgen - Beim Jav s.à r.l.	108778
Euresa Holding S.A.	108774	Penthesilee S.A.	108778
Europe Commerce S.A.	108774	RFR Upper West Beteiligung 1. S.à r.l. ...	108802
Europ Estate & Property Management S.A.	108776	Sainclair Invest S.A.	108777
Expansion Immobilière S.A.	108773	Sella Capital Management	108777
Fen Distribution S.A.	108775	Sorocaba Partners S.à r.l.	108776
Fin Team Holdings S.A.	108774	Stirling Adjacent Investments S.à r.l. ...	108809
		Stonecreek Capital International Ltd. ...	108793

H.I.G. Europe - France I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 140.650.

—
Par résolutions signées en date du 3 juin 2014, l'associé unique a décidé de nommer Daphné Chanteloup, avec adresse professionnelle au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, au mandat de gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juin 2014.

Référence de publication: 2014086148/13.

(140101887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

Artelis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 112.173.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire (l'Assemblée) des actionnaires d'artelis s.a. (la Société) tenue à Luxembourg le 1^{er} janvier 2011

En date du 1^{er} janvier 2011, l'Assemblée décide de reconduire le mandat de délégué à la gestion journalière de M. Michael LEIDINGER, avec effet au 1^{er} janvier 2011, pour 5 années jusqu'à la tenue de l'Assemblée générale ordinaire se tenant en 2016.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Artelis s.a.
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2014086685/16.

(140103203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Logix V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 121.212.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 16 juin 2014

1. Monsieur Matthias Luecker a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. Monsieur Andrew Pettit a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
3. Monsieur Robert Philippe Faber a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
4. Monsieur Jochen Kauschmann, administrateur de sociétés, né à Neusiadt an der Weinstrasse (Allemagne), le 30 mars 1973, demeurant professionnellement à 10, Grencoat Place, Gordon House, SW1P 1PH, London (Angleterre), a été nommé comme gérant de classe A pour une durée indéterminée.
5. Monsieur Tamas Mark, administrateur de sociétés, né à Budapest (Hongrie), le 8 juin 1981, demeurant professionnellement à 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.
6. Monsieur Tobias Stemmler, administrateur de sociétés, né à Neunkirchen (Allemagne), le 18 juillet 1983, demeurant professionnellement à 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 juin 2014.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Logix V S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014084760/25.

(140100546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Bayside Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.625,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 157.897.

—
Par résolutions prises en date du 3 juin 2014, les associés ont décidé de nommer Daphné Chanteloup, avec adresse professionnelle au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, au mandat de gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2014.

Référence de publication: 2014086734/13.

(140102933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Aretè S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.313.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 3 janvier 2013

Première résolution

Suite à la fin de mandat de la société «Revco» s. à r.l., l'assemblée générale décide de nommer Mlle Valérie SALVITTI, née le 8 août 1967 à Verdun (France), ayant pour adresse professionnelle 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que nouveau Commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2014.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014086682/17.

(140103145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Artelis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 112.173.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire (l'Assemblée) des actionnaires d'artelis s.a. (la Société) tenue à Luxembourg le 11 avril 2013

En date du 11 avril 2013, l'Assemblée nomme comme nouvel administrateur avec effet au 11 avril 2013, M. Guy WEICHERDING, 66, rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette, pour 6 années jusqu'à la tenue de l'Assemblée générale ordinaire se tenant en 2019.

L'Assemblée prend acte du changement de domicile de M. Dietrich GEMMEL, qui est désormais domicilié à D-63263 NEU-ISENBURG (Allemagne), 20, Flughafenstrasse.

L'Assemblée prend acte du changement de domicile de M. Marc ADLER, qui est désormais domicilié à L-1445 STRASSEN, 2, rue Thomas Edison.

L'Assemblée prend acte du changement de domicile de M. Hanno DORNSEIFER, qui est désormais domicilié à D-66111 SAARBRÜCKEN (Allemagne), 10-14, Heinrich-Böcking-Strasse.

L'Assemblée prend acte du changement de domicile de M. Thomas Christian BUCHBINDER, qui est désormais domicilié à D-66121 SAARBRÜCKEN (Allemagne), 2, Ursulinenstrasse.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Artelis s.a.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014086687/24.

(140103203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

ADV Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 176.150.

—
Veuillez prendre note du changement de l'adresse de l'associé:

LFPE S.C.A. SICAR
R.C.S. Luxembourg B125398
5, avenue Gaston Diderich
L-1420 Luxembourg

Luxembourg, le 20 juin 2014.

Pour ADV INVEST S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014086702/16.

(140103503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Artelis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 112.173.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire (l'Assemblée) des actionnaires d'artelis s.a. (la Société) tenue à Luxembourg le 1^{er} juillet 2012

En date du 1^{er} juillet 2012, l'Assemblée décide de reconduire le mandat de délégué à la gestion journalière, de M. Georges MULLER, avec effet au 1^{er} juillet 2012, pour 5 années jusqu'à la tenue de l'Assemblée générale ordinaire se tenant en 2017.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Artelis s.a.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014086686/16.

(140103203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Aveleos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 153.427.

—
Lors de l'assemblée générale annuelle reportée tenue en date du 6 mai 2014, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Martin Technau, avec adresse au 35, rue Wurth Paquet, L-2737 Luxembourg
- Michel Schaus, avec adresse au 44, rue Principale, L-6990 Rameldange
- Marco Giorgi, avec adresse au 31, Viale Majno, 20129 Milan, Italie
- Igor Akhmerov, avec adresse au 398, Seestrasse, 8708 Männedorf, Suisse
- Jean Lucius, avec adresse au 66, rue de Luxembourg, L-4002 Esch/Alzette

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

2. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2014.

Référence de publication: 2014086691/22.

(140102930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Expansion Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 41, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 132.215.

—
EXTRAIT

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été reconduits pour une nouvelle période de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2019.

Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014086068/13.

(140101915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

Alpro European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 115.252.581,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 153.727.

—
Le siège de la Société est transféré du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180, Luxembourg à partir du 6 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alpro European Holdings S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant A

Référence de publication: 2014086674/14.

(140103097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Artelis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 112.173.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire (l'Assemblée) des actionnaires d'artelis s.a. (la Société) tenue à Luxembourg le 08 avril 2010

En date 08 avril 2010, l'Assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de M. Romain BECKER, L-1445 STRASSEN, 2, rue Thomas Edison, avec effet au 08 avril 2010, pour 6 années jusqu'à la tenue de l'Assemblée générale ordinaire se tenant en 2016.

En date 08 avril 2010, l'Assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de M. Klaus BAUER, avec effet au 08 avril 2010, pour 6 années jusqu'à la tenue de l'Assemblée générale ordinaire se tenant en 2016.

En date 08 avril 2010, l'Assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de M. Dietrich GEMMEL D-63263 NEU-ISENBURG (Allemagne), 20, Flughafenstrasse, avec effet au 08 avril 2010, pour 6 années jusqu'à la tenue de l'Assemblée générale ordinaire se tenant en 2016.

En date 08 avril 2010, l'Assemblée nomme comme nouvel administrateur avec effet au 08 avril 2010, M. Jean LUCIUS, 66, rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette, pour 6 années jusqu'à la tenue de l'Assemblée générale ordinaire se tenant en 2016.

En date 08 avril 2010, l'Assemblée nomme comme nouvel administrateur avec effet au 08 avril 2010, M. Tim HARTMANN, D-66121 SAARBRÜCKEN (ALLEMAGNE), 10-14, Heinrich-Böcking Strasse, pour 6 années jusqu'à la tenue de l'Assemblée générale ordinaire se tenant en 2016.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Artelis s.a.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014086684/27.

(140103203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Euresa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 5A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 33.730.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 30 octobre 1990
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bernard DUFOURNY
Administrateur

Référence de publication: 2014086083/12.

(140102292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

Fin Team Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 70.980.

Suite à la constatation d'une erreur dans l'indication du prénom d'un administrateur, il est porté à la connaissance du public qu'il y a lieu de lire «Giolanta MARKOPOULOU» et non «Yolanda MARKOPOULOU».

Suite à la constatation d'une erreur concernant l'indication des dates et lieux de naissance des administrateurs Maria MARKOPOULOU et Giolanta MARKOPOULOU, correction en est faite auprès du Registre de commerce et des Sociétés.

Extrait de la réunion du conseil d'administration tenu le 08 juillet 2013 et de l'assemblée générale tenue le 21 mai 2014

Le conseil d'administration élit Monsieur Dimosthenis MARKOPOULOS aux fonctions de Président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2015.

L'assemblée renouvelle Monsieur Dimosthenis MARKOPOULOS ainsi que Mesdames Maria MARKOPOULOU et Giolanta MARKOPOULOU aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014086107/18.

(140101971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

Europe Commerce S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 44, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 72.339.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 14 juin 2013.

Premier résolution

L'assemblée constate que les mandats des administrateurs, de Monsieur Oliver KOEGEL, né le 30 juin 1961 à Luxembourg, demeurant 2, rue Jean-Baptiste Weicker à L-5255 SANDWEILER, de Monsieur Helmuth KOEGEL, né le 28 mars 1934 à Giessen (Allemagne), demeurant 10, Seerosenstrasse à CH-6362 STANSSTAD et de Monsieur Urs KOEGEL, né le 18 février 1969 à Luxembourg, demeurant 1, Herrngasse à D-61348 BAD HOMBURG, sont arrivés à échéance et décident de les renouveler pour une durée de 3 ans. Leurs mandats prendront fin à l'issue de 3 ans lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2016 statuant sur les comptes clos au 31.12.2015.

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que le mandat du réviseur de la société INTERAUDIT Sàrl, établie et ayant son siège social 37, rue des Scillas à L-2529 HOWALD, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 29.501, est arrivé à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat du réviseur susmentionné pour une durée d'un an. Son mandat prendra fin à l'issue d'une année lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2014 statuant sur les comptes clos au 31.12.2013.

Pour extrait conforme
FIDCOSERV S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2014086088/24.

(140101718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

Egon Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 73.799.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014086071/9.

(140102386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

EJL Real Estate G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 166.913.

—
Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 faisant l'objet du rectificatif ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés le 30/05/2014 sous la référence L140089650

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014086073/12.

(140101960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

Emerge Capital, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 48.530.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 1^{er} avril 2014

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de nommer la firme KPMG Luxembourg S.à.r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé, située au 9, Allée SCHEFFER, L-2520 LUXEMBOURG, pour l'exercice social allant du 1^{er} mars 2013 au 28 Février 2014, en remplacement de Deloitte S.A.

Ce mandat prendra fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 19 juin 2014.

Pour EMERGE CAPITAL

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2014086075/16.

(140102331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

Fen Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8067 Bertrange, 16, rue Am Pesch.

R.C.S. Luxembourg B 180.795.

—
Extrait des résolutions de l'Actionnaire Unique Prises en date du 18 mai 2014

Il résulte des résolutions de l'Actionnaire Unique prises en date du 18 mai 2014 que:

Monsieur Xavier VINCENT, expert-comptable, né le 9 novembre 1984 à Messancy, ayant son adresse professionnelle 101d rue Jean Charles de Hugo, B-6730 Bellefontaine, a été nommé aux fonctions de Commissaire aux Comptes de la Société en remplacement de One Luxembourg S.A., démissionnaire, pour une période de 6 ans allant jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes annuels au 31/12/2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2014.

Bouchra AKHERTOUS

Mandataire

Référence de publication: 2014086095/17.

(140102221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

Europ Estate & Property Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4344 Esch-sur-Alzette, 45, rue St. Vincent.

R.C.S. Luxembourg B 103.295.

—
Extrait de la résolution du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, en date du 29 mai 2014

1. Le mandat du Commissaire aux comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

EUROPEAN FIDUCIARY OF LUXEMBOURG S.A R.L. (EFL), ayant son siège social au 2, Rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg représentée par Monsieur Troisfontaines John, né le 16 mars 1974 à Verviers (Belgique) et demeurant professionnellement au 2, Rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Son mandat est pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

EUROP ESTATE & PROPERTY MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2014086087/17.

(140102180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

Sorocaba Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 186.575.

—
Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 17 juin 2014 que Monsieur Rakesh Kumar Sarna, a démissionné de sa position de gérant de la Société avec effet au 5 juin 2014.

Il est décidé de nommer Monsieur Stephen M. Sokal, né le 2 février 1951 à Miami Beach, Floride, Etats-Unis d'Amérique et résidant professionnellement au 71, South Wacker Drive, Chicago, Illinois 60606, Etats-Unis d'Amérique, comme gérant de la Société avec effet au 5 juin 2014 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Jean-Jacques Josset comme gérant de la Société; et
- Stephen M. Sokal comme gérant de la Société.

Le 19 juin 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014086481/18.

(140102237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

Création de Valeur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 159.594.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenue en date du 22 mai 2014.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 22 mai 2014 que:

- Le siège social de la société est transféré du 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.

- Les administrateurs M. Claude ZIMMER, M. Hendrik H.J. KEMMERLING et M. Rob SONNENSCHNEIDER sont domiciliés professionnellement au 50, rue Charles Martel, 1^{er} étage L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.

- L'administrateur LuxGlobal Management S.à r.l., société enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B159.893 est transféré au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014. Représentant permanent M. Hendrik H.J. KEMMERLING domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel, 1^{er} étage L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014085995/19.

(140102423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

KFH Luxembourg Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 172.681.

Les comptes annuels de la société KFH Luxembourg Holding II S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014084714/10.

(140100093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Kwar S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 154.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE CONSEIL D' ADMINISTRATION

Référence de publication: 2014084716/10.

(140100548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Sainclair Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 160.117.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 juin 2014

La démission de la société Triple A Consulting S.A., en tant que commissaire aux comptes, est acceptée. La société HIFIN S.A., société anonyme, inscrite auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le n° B 49 454 et ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent est nommée en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Certifié sincère et conforme
Pour SAINCLAIR INVEST S.A.

Référence de publication: 2014086505/14.

(140102042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

Sella Capital Management, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 96.386.

Il résulte de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui s'est tenue en date du 12 juin 2014, que l'assemblée a pris entre autres les résolutions suivantes:

1. Composition du Conseil d'Administration pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2014

L'Assemblée décide de renommer Monsieur Bruno Agostini en tant que Président et Monsieur Francesco Plini et Monsieur Carmine Da Fermo en tant qu'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2014.

2. Nomination du Reviseur d'Entreprises pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2014

L'Assemblée Générale décide de renommer Deloitte Audit S.à r.l., en tant que réviseur de la société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2014.

Pour SELLA CAPITAL MANAGEMENT SICAV
Banque de Patrimoines Privés

Référence de publication: 2014086519/20.

(140102294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

Nouvelle Auberge Mathgen - Beim Jav s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9168 Mertzig, 13, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 148.596.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014084833/9.

(140100594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Penthesilee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 134.564.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014084875/9.

(140099930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Le Grill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 4, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 103.880.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2014084743/11.

(140100703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Logix IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route des Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 129.461.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 16 juin 2014

1. Monsieur Matthias Luecker a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. Monsieur Andrew Pettit a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
3. Monsieur Robert Philippe Faber a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
4. Monsieur Jochen Kauschmann, administrateur de sociétés, né à Neustadt an der Weinstrasse (Allemagne), le 30 mars 1973, demeurant professionnellement à 10, Grencoat Place, Gordon House, SW1P 1PH, London (Angleterre), a été nommé comme gérant de classe A pour une durée indéterminée.
5. Monsieur Tamas Mark, administrateur de sociétés, né à Budapest (Hongrie), le 8 juin 1981, demeurant professionnellement à 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.
6. Monsieur Tobias Stemmler, administrateur de sociétés, né à Neunkirchen (Allemagne), le 18 juillet 1983, demeurant professionnellement à 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 juin 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Logix IX S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014084759/25.

(140100144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Loyalty Partner Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 110.640.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2013 de sa société mère, American Express International, Inc ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 juin 2014.

Référence de publication: 2014084731/12.

(140100533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Imperial Hotels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 96.972.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue extraordinairement en date du 17 juin 2014 au siège social de la société que:

1. La démission de Monsieur Erik Hellsten a été acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2014.
2. Monsieur Per Hellsten, avec adresse au 68, Lumtmakargatan, SE-113 51 Stockholm a été nommé administrateur de la société avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Luxembourg, le 17 juin 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2014085485/17.

(140100787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

Logix VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 125.080.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 16 juin 2014

1. Monsieur Matthias Luecker a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. Monsieur Andrew Pettit a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
3. Monsieur Robert Philippe Faber a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
4. Monsieur Jochen Kauschmann, administrateur de sociétés, né à Neustadt an der Weinstrasse (Allemagne), le 30 mars 1973, demeurant professionnellement à 10, Grencoat Place, Gordon House, SW1P 1PH, London (Angleterre), a été nommé comme gérant de classe A pour une durée indéterminée.
5. Monsieur Tamas Mark, administrateur de sociétés, né à Budapest (Hongrie), le 8 juin 1981, demeurant professionnellement à 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.
6. Monsieur Tobias Stemmler, administrateur de sociétés, né à Neunkirchen (Allemagne), le 18 juillet 1983, demeurant professionnellement à 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 juin 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Logix VI S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014084761/25.

(140100146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Fivim SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 77.842.

Les Comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 18/06/2014.

Pour FIVIM SPF S.A.

J. REUTER

Référence de publication: 2014085406/12.

(140101598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

J.M. Toiture S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3353 Leudelange, 18-20, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.071.

Décision de l'associé unique du 4 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le 4 juin,

Monsieur Jacky MANNES, maître couvreur, demeurant à Leudelange,

associé unique de la société à responsabilité limitée «J.M. TOITURE S.à r.l.», avec siège social à L-3346 Leudelange, 19, rue de Bettembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 138071, a pris la décision de transférer le siège social de la société de L-3346 Leudelange, 19, rue de Bettembourg à L-3353 Leudelange, 18-20, rue d'Esch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Leudelange, le 4 juin 2014.

Jacky Mannes.

Référence de publication: 2014085503/16.

(140101058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

Invenergy Poland Renewables S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.122.

Rectificatif du dépôt N° L130117116

Suite à une erreur matérielle lors de la publication des décisions prises par l'associé unique en date du 18 juin 2013 (référence de publication: 2013097008/23), veuillez prendre note que:

- Monsieur Vincent Regnault a été nommé gérant de classe B et non gérant B;
- Madame Mounira Meziadi a été nommée gérant de classe B et non gérant;
- Monsieur Tobias Stemmler a été nommé gérant de classe B et non gérant B.

Rectificatif du dépôt N° L110102317

Suite à une erreur matérielle lors de la publication des décisions prises par l'associé unique en date du 30 juin 2011 (référence de publication: 2011090929/16), veuillez prendre note que:

- Monsieur Steven David Ryder a été nommé gérant de classe A et non gérant A.

Rectificatif du dépôt N° L080183578

Suite à une erreur matérielle lors de la publication des décisions prises par l'associé unique en date du 1^{er} décembre 2008 (référence de publication: 2009035091/5770/551), veuillez prendre note que:

- Monsieur Joseph Condo a été nommé gérant de classe A et non gérant de catégorie A.

Luxembourg, le 18 juin 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Invenergy Poland Renewables S.à.r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2014085496/26.

(140101395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

**EPISO Titan Ingolstadt GP Partnership S.à r.l., Société en Commandite simple,
(anc. EPISO Titan Ingolstadt GP Partnership S.C.S.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 162.408.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Link S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 158.984 and having a share capital of EUR 97,223 (the Limited Partner (associé commanditaire)),

hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on June 13th, 2014; and

2) EPISO Titan Ingolstadt GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 162.424 and having a share capital of EUR 12,500 (the General Partner (associé commandité) and, together with the Limited Partner, the Partners),

hereby represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on June 13th, 2014.

Said proxies, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Partners have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Partners hold together all the shares in the share capital of EPISO Titan Ingolstadt GP Partnership S.C.S., a corporate limited partnership (société en commandite simple) established and having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 162.408, having a share capital of EUR 12,500 (the Company) and incorporated pursuant to a deed signed under private seal, on July 21st, 2011, an excerpt of which is published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2209 of September 20th, 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have not yet been amended since its incorporation.

II. That the Partners will resolve upon the following agenda:

1. Change of the legal form of the Company, with immediate effect, into a private limited liability company (société à responsabilité limitée) without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

2. Change of the name of the Company, with immediate effect, into “EPISO Titan Ingolstadt GP Partnership S.à r.l.”;

3. Change of the structure of the share capital of the Company which shall henceforth be set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1,-) each;

4. Amendment and full restatement of the articles of association of the Company in order to reflect the above changes, with the Company having the following corporate object:

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other

company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

5. Resignation of EPISO Titan Ingolstadt GP S.à r.l. as general partner (actionnaire commandité) of the Company and full and complete discharge for the performance of its duties during its mandate;

6. Appointment of Yves BARTHELIS as sole manager of the Company;

7. Amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., each acting individually, (i) to proceed, in the name and on behalf of the Company, to the registration of the conversion of the shares and the change of name of the Company in the register of shareholders of the Company, (ii) to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose, and (iii) to file the relevant notices with the Luxembourg Register of Commerce and Companies in respect of the above resolutions; and

8. Miscellaneous.

III. That the Partners have taken the following resolutions:

First resolution

The Partners resolve to change the legal form of the Company, with immediate effect, into a private limited liability company (société à responsabilité limitée) without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance.

The change of legal form is made on the basis of (i) a balance sheet of the Company dated June 13th, 2014, showing that the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital of the Company, and (ii) a certificate dated June 13th, 2014, issued by the General Partner and confirming, inter alia, that the net asset value of the Company is estimated to be at thirty-four thousand four hundred twenty-two euro and eighty-nine cents (EUR 34,422.89) and that since the date of the balance sheet and as of today no material change in the business and the affairs of the Company has occurred which would imply that the balance sheet has become materially incorrect and does not give a true and fair view of the Company's situation as of the date hereof.

The balance sheet and the certificate, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed and will be filed with the registration authorities.

Second resolution

The Partners resolve to change the name of the Company, with immediate effect, into "EPISO Titan Ingolstadt GP Partnership S.à r.l.".

Third resolution

The Partners resolve to change the structure of the share capital of the Company which shall henceforth be set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

Further to the conversion of the Company into a private limited liability company (société à responsabilité limitée), the existing management share (parts de commandité) and limited shares (parts de commanditaires), the number and the par value of which remaining unchanged, are converted as follows:

1) EPISO Titan Ingolstadt GP S.à r.l.: one (1) share (part sociale), having a nominal value of one euro (EUR 1), by exchange of the one (1) management share (part de commandité) it holds in the Company; and

2) Link S.à r.l.: twelve thousand four hundred and ninety-nine (12.499) shares (parts sociales), having a nominal value of one euro (EUR 1) each, by exchange of the twelve thousand four hundred and ninety-nine (12.499) limited shares (parts de commanditaires) it holds in the Company.

Further to the conversion of the Company into a private limited liability company (société à responsabilité limitée), the shareholding in the Company is as follows:

Name of shareholder	Number of shares
1) EPISO Titan Ingolstadt GP S.à r.l.	1 share
2) Link S.à r.l.	12,499 shares
Total	12,500 shares

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Partners resolve to amend and fully restate the articles of association (including the corporate object of the Company), so that they will henceforth read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “EPISO Titan Ingolstadt GP Partnership S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares to third parties owing to death must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by at least one (1) manager appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of its mandate. The manager(s) need not be shareholders.

7.2. The manager(s) and any additional or replacement manager appointed to the Company, may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

8.1. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board), which will be constituted by one manager of category A (the A Manager) and two or more managers of category B (the B Manager) (The A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as Managers).

8.2. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.3. Procedure

(i) The Board meets at the request of any one (1) manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the sole signature of its A Manager or by the joint signature of any two B Managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Fifth resolution

Further to the change of legal form, the Partners resolve to acknowledge and accept the resignation of EPISO Titan Ingolstadt GP S.à r.l. as general partner (associé gérant commandité) with immediate effect and to grant full and complete discharge for the performance of its duties during its mandate until the date hereof.

Sixth resolution

Further to the change of legal form, the Partners resolve to appoint Mr Yves BARTHELS, manager, born on October 10th, 1973 in Luxembourg, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, as sole manager of the Company with immediate effect for an indefinite period.

Seventh resolution

The Partners resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower the sole manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., each acting individually, (i) to proceed, in the name and on behalf of the Company, to the registration of the conversion of the shares and the change of name of the Company in the register of shareholders of the Company, (ii) to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose, and (iii) to file the relevant notices with the Luxembourg Register of Commerce and Companies in respect of the above resolutions.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le seize juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Link S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.984 et ayant un capital social de EUR 97.223 (l'Associé Commanditaire),

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 juin 2014; et

2) EPISO Titan Ingolstadt GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.424 et ayant un capital social de EUR 12.500 (l'Associé Gérant Commandité, et ensemble avec l'Associé Commanditaire, les Associés),

ici représentée par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 juin 2014.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent ensemble toutes les parts sociales dans le capital social de EPISO Titan Ingolstadt GP Partnership S.C.S., une société en commandite simple établie et ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.408, et ayant un capital social de EUR 12.500 (la Société), constituée suivant un acte dressé sous seing privé en date du 21 juillet 2011, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2209 du 20 septembre 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

II. Que les Associés sont appelés à délibérer sur l'ordre du jour libellé comme suit:

1. Changement de la forme de la Société, avec effet immédiat, en une société à responsabilité limitée sans dissolution de la Société mais avec la continuation de sa personnalité juridique;

2. Changement de la raison sociale de la Société, avec effet immédiat, en «EPISO Titan Ingolstadt GP Partnership S.à r.l.»;

3. Changement de la structure du capital social de la Société qui sera dorénavant fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

4. Modification et refonte complète des Statuts afin de refléter les changements ci-dessus, et la Société ayant l'objet social suivant:

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de

charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

5. Démission de EPISO Titan Ingolstadt GP S.à r.l. en tant qu'associé gérant commandité de la Société et décharge pleine et entière à l'Associé Gérant Commandité pour la gestion réalisée au cours de ses fonctions;

6. Nomination d'Yves BARTHELS en qualité de gérant unique de la Société;

7. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., chacun agissant individuellement, (i) de procéder, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription de la conversion des parts sociales et du changement du nom de la Société dans le registre des associés de la Société, (ii) de réaliser, délivrer ou exécuter tout document (y compris une mention) nécessaire ou utile à cette fin, et (iii) de déposer les mentions requises auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant les résolutions ci-dessus; et

8. Divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de changer la forme légale de la Société, avec effet immédiat, en une société à responsabilité limitée sans dissolution de la Société mais avec la continuation de sa personnalité juridique.

La modification de la forme juridique est réalisée sur base (i) d'un bilan de la Société daté du 13 juin 2014, montrant que les capitaux propres de la Société correspondent au moins à la valeur du capital social de la Société, et (ii) d'un certificat daté du 13 juin 2014, émis par l'Associé Gérant Commandité et confirmant, inter alia, que la valeur des capitaux propres de la Société est estimée à trente-quatre mille quatre cent vingt-deux euros et quatre-vingt-neuf centimes (EUR 34.422,89) et que depuis la date du bilan et à la date d'aujourd'hui, aucun changement matériel dans l'activité et les affaires de la Société n'est survenu qui impliquerait que le bilan soit devenu matériellement incorrect et ne reflète pas une image fidèle de la situation de la Société à la date d'aujourd'hui.

Le bilan et le certificat, après avoir été signés «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Les Associés décident de changer la raison sociale de la Société, avec effet immédiat, en «EPISO Titan Ingolstadt GP Partnership S.à r.l.».

Troisième résolution

Les Associés décident de changer la structure du capital social de la Société qui sera dorénavant fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

A la suite de la conversion de la Société en une société à responsabilité limitée, la part de commandité et les parts de commanditaire existantes, dont le nombre et la valeur restent inchangés, sont converties comme suit:

1) EPISO Titan Ingolstadt GP S.à r.l.: une (1) part sociale, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), par échange de la part de commandité qu'elle détient dans la Société; et

2) Link S.à r.l.: douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (12.499) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, par échange des douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (12.499) parts de commanditaire qu'elle détient dans la Société.

A la suite de la conversion de la Société en une société à responsabilité limitée, la participation dans la Société est comme suit:

Nom de l'associé	Nombre de parts sociales
1) EPISO Titan Ingolstadt GP S.à r.l.	1 part sociale
2) Link S.à r.l.	12.499 parts sociales
Total	12.500 parts sociales

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, les Associés décide d'amender et de procéder à la refonte complète des statuts (y compris l'objet social de la Société), qui auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «EPISO Titan Ingolstadt GP Partnership S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales**Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation**Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par au moins un gérant nommé par une résolution des associés, qui fixe la durée de son mandat. Le(s) gérant(s) ne doit (doivent) pas nécessairement être associé(s).

7.2. Le(s) gérant(s) ainsi que tous les gérants additionnels ou de remplacement nommés par la société, sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil) formé d'un gérant de catégorie A (le Gérant A) et au moins deux gérants de catégorie B (les Gérants B) (Le Gérant A et les Gérants B sont ci-après désignés en tant que Gérants).

8.2. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.3. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)**Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.****11.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Cinquième résolution

Suite au changement de forme légale, les Associés décident de prendre note et d'accepter la démission de EPISO Titan Ingolstadt GP S.à r.l. en tant qu'associé gérant commandité de la Société avec effet immédiat et de lui donner décharge pleine et entière pour la gestion réalisée au cours de, et dans le cadre de, son mandat jusqu'à la date des présentes.

Sixième résolution

Suite au changement de forme légale, les Associés décident de nommer Monsieur Yves BARTHELS, né le 10 octobre 1973 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, en qualité de gérant unique de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Septième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés au gérant unique de la Société et à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., chacun agissant individuellement, (i) de procéder, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription de la conversion des parts sociales et du changement du nom de la Société dans le registre des associés de la Société, et (ii) de réaliser, délivrer ou exécuter tout document (y compris une mention) nécessaire ou utile à cette fin, et (iii) de déposer les mentions requises auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant les résolutions ci-dessus.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, mentionnées ci-dessus, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française et, à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec Nous le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 juin 2014. LAC/2014/28421. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2014.

Référence de publication: 2014091004/678.

(140107588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

Stonecreek Capital International Ltd., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.655.762,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 162.605.

In the year two thousand and fourteen, on twenty-eight day of May

Before US Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Sanjel Canada Ltd., a corporation incorporated and existing under Alberta laws (Canada), with registered office at Suite 200, 505 - 2nd Street SW, Calgary, Alberta, T2P 1N8 Canada, registered with the Alberta Corporate Register, under corporate access number 2012390395 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. That Sanjel Canada Ltd., aforementioned, is the sole shareholder of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of Stonecreek Capital International Ltd., having its registered office at 6 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 162.605 and incorporated by a deed of the undersigned notary, on June 28, 2011, published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) dated October 8, 2011, number 2416 and amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on April 30, 2014, not yet published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the "Company").

II. That the Company's share capital amounts to twenty-one million six hundred forty thousand US Dollars (USD 21,640,000) represented by two hundred thirty-six thousand two hundred (236,200) ordinary shares of one US Dollar (USD 1) each (the "Ordinary Shares"), seventeen million four hundred forty-three thousand eight hundred (17,443,800) class A mandatory redeemable preferred shares of one US Dollar (USD 1) each (the "Class A MRPS") and three million

nine hundred sixty thousand (3,960,000) class B mandatory redeemable preferred shares of one US Dollar (USD 1) each (the "Class B MRPS"), all fully subscribed and entirely paid up.

III. That the Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of an uncontested, current and immediately exercisable receivable towards the Company amounting respectively to USD 101,576,156.79.- (one hundred and one million five hundred seventy-six thousand one hundred fifty-six US Dollars and seventy nine cents).

IV. That the Agenda of the meeting is the following:

1. Consider the creation of a Class C of mandatory redeemable preferred shares (the "Class C MRPS"), having a par value of one US Dollar (USD 1) each and vested with the rights and obligations described in the amended articles of association of the Company to be approved as per item 6 below;

2. Consider an increase of the share capital of the Company by an amount of one million fifteen thousand seven hundred sixty-two US Dollars (USD 1,015,762) in order to raise it from its present amount of twenty-one million six hundred forty thousand US Dollars (USD 21,640,000) to twenty-two million six hundred fifty-five thousand seven hundred sixty-two US Dollars (USD 22,655,762) by the issuance of:

- Ten thousand one hundred fifty-eight (10,158) new ordinary shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each (the "Ordinary Shares"), with an attached ordinary share premium of one million five thousand six hundred and four US Dollars (USD 1,005,604) and,

- One million five thousand six hundred and four (1,005,604) Class C MRPS with a par value of one US Dollar (USD 1) each, with an attached Class C MRPS premium of ninety-nine million five hundred fifty-four thousand seven hundred ninety US Dollars and seventy nine cents (USD 99,554,790.79);

3. Consider the subscription by the Sole Shareholder to all new Ordinary Shares and all the new Class C MRPS;

4. Consider the full payment for the subscription of the new Ordinary Shares and of the new Class C MRPS, by conversion of an uncontested, current and immediately exercisable receivable towards the Company amounting to one hundred and one million five hundred seventy-six thousand one hundred fifty-six US Dollars and seventy nine cents (USD 101,576,156.79) (the "Reveivable");

5. Consider the valuation method used for determining the value of the Reveivable;

6. In order to reflect items 1 to 3 above, consider the subsequent amendment of articles 6 and 12 of the Company's articles of association; and

7. Miscellaneous.

V. That, on basis of the Agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create a Class C of mandatory redeemable preferred shares (the "Class C MRPS"), having a par value of one US Dollar (USD 1) each and vested with the rights and obligations described in the amended articles of association of the Company to be approved as per the third resolution below.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million fifteen thousand seven hundred sixty-two US Dollars (USD 1,015,762) in order to raise it from its present amount of twenty-one million six hundred forty thousand US Dollars (USD 21,640,000) to twenty-two million six hundred fifty-five thousand seven hundred sixty-two US Dollars (USD 22,655,762) by the issuance of:

- Ten thousand one hundred fifty-eight (10,158) new ordinary shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each (the "Ordinary Shares"), with an attached ordinary share premium of one million five thousand six hundred and four US Dollars (USD 1,005,604) and,

- One million five thousand six hundred and four (1,005,604) Class C MRPS with a par value of one US Dollar (USD 1) each, with an attached Class C MRPS premium of ninety-nine million five hundred fifty-four thousand seven hundred ninety US Dollars and seventy nine cents (USD 99,554,790.79).

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder through its proxyholder declares to subscribe to all the newly issued Ordinary Shares and Class C MRPS and to fully pay them up by the contribution of the Receivable to the Company with a conversion into equity.

Valuation

The Receivable is valued at one hundred one million five hundred seventy-six thousand one hundred fifty-six and seventy nine cents US Dollars (USD 101,576,156.79), such value has been decided by the Sole Shareholder by way of a declaration of value (the "Declaration of Value"), dated as of May 26, 2014 (the "Execution Date") and accepted by the managers of the Company by way of a valuation statement as of the Execution Date (the "Valuation Statement").

Evidence of the claim's existence

Evidence of the conversion of the Receivable and of its value has been given to the undersigned notary by a copy of (i) the Declaration of Value and (ii) the Valuation Statement which shall remain attached to the present deed.

Effective implementation of the conversion

The Sole Shareholder, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole beneficial owner of the Receivable and has the power to dispose of them;
- the conversion of the Receivable is effective today without restriction.

Third resolution

In order to reflect the above capital increase, the Sole Shareholder resolved to amend the articles 6 and 12 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ Art. 6. Share capital - Shares.**6.1. Subscribed share capital**

The share capital amounts to twenty-two million six hundred fifty-five thousand seven hundred sixty-two US Dollars (USD 22,655,762) represented by two hundred forty-six thousand three hundred fifty-eight (246,358) ordinary shares of one US Dollar (USD 1) each (the “Ordinary Shares”), seventeen million four hundred forty-three thousand eight hundred (17,443,800) class A mandatory redeemable preferred shares of one US Dollar (USD 1) each (the “Class A MRPS”), three million nine hundred sixty thousand (3,960,000) class B mandatory redeemable preferred shares of one US Dollar (USD 1) each (the “Class B MRPS”) and one hundred million five thousand six hundred and four (1,005,604) class C mandatory redeemable preferred shares of one US Dollar (USD 1) each (the “Class C MRPS”), all fully subscribed and entirely paid up.

The Class A MRPS, Class B MRPS and Class C MRPS shall have the same terms and rights unless otherwise provided in the Articles.

In the present Articles the terms “MRPS” shall include the Class A MRPS, the Class B MRPS and the Class C MRPS. The Class A MRPS, Class B MRPS and Class C MRPS are each referred to as a “class” of MRPS. The term “shares” shall include Ordinary Shares and MRPS.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is the sole shareholder company (“société unipersonnelle”) in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each agreement entered into between the sole shareholder and the Company represented by him shall be established in writing.

6.2. Share premium

Ordinary Shares, Class A MRPS, Class B MRPS and Class C MRPS (each referred to as a “class” of shares) can be issued with or without a share premium, subject to legal requirements and the provisions of the present Articles. Any amount of share premium which has been paid in addition to the par value of the Ordinary Shares (the “Ordinary Share Premium”) shall remain attached to the Ordinary Shares and shall be designated as the “Ordinary Share Premium Account”. Any amount of share premium which has been paid in addition to the par value of the Class A MRPS (the “Class A MRPS Premium”) shall remain attached to the Class A MRPS and shall be designated as the “Class A MRPS Premium Account”. Any amount of share premium which has been paid in addition to the par value of the Class B MRPS (the “Class B MRPS Premium”) shall remain attached to the Class B MRPS and shall be designated as the “Class B MRPS Premium Account”. Any amount of share premium which has been paid in addition to the par value of the Class C MRPS (the “Class C MRPS Premium”) shall remain attached to the Class C MRPS and shall be designated as the “Class C MRPS Premium Account”. The Class A Premium, the Class B Premium and the Class C Premium are hereafter collectively referred to as the “MRPS Premium”. The Class A MRPS Premium Account, the Class B MRPS Premium Account and the Class C MRPS Premium Account are hereafter collectively referred to as the “MRPS Premium Accounts” and individually a “MRPS Premium Account”.

As long as the Company has a sole shareholder, a portion of Ordinary Share Premium equal to 10% of the share capital (represented by both Ordinary Shares and MRPS) should be allocated to the legal reserve.

6.3 Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders’ meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

As long as the Company has a sole shareholder, if an impairment is booked in the Company’s quarterly accounts on the value of any of its subsidiaries and if the quarterly accounts show that further to such impairment the Company is in a loss position, the shareholder shall, before the end of the financial year during which the impairment is booked, decrease the Ordinary Share Premium Account in order to absorb such loss.

6.4. Redemption of shares

The sole shareholder, or, in case of plurality of shareholders, the general meeting of the shareholders of the Company may resolve to redeem part or all of the MRPS subject however to the conditions as set out below.

MRPS of each class are redeemable (partially or in full) at any time until maturity at the option of the Company (an “Early Redemption Date”). The Company shall redeem the Class A MRPS at the latest on October 1, 2019, the Class B MRPS at the latest on October 1, 2020 and the Class C MRPS at the latest on May 23, 2022 (the “Maturity Date”).

The MRPS shall be redeemed for an amount corresponding to the aggregate par value of the redeemed MRPS, MRPS Premium attached to the redeemed MRPS, as well as any Preferred Dividend as defined in Article 12 accumulated but not yet declared on the redeemed MRPS at the time of redemption (the "Redemption Price"). Nonetheless, a class of MRPS shall only be redeemed at its Maturity Date if the Company has sufficient available funds to do so ("Available Funds"). In case the Company does not dispose of Available Funds to pay the Redemption Price in cash at the Maturity Date, it may, at its sole discretion, pay the Redemption Price in kind (partially or in full). In case the Company has Available Funds, the Redemption Price can nonetheless be paid in kind (either at the Maturity Date or an Earlier Redemption Date), if the holder(s) of the MRPS to be redeemed so agree. Irrespective of whether the Company has Available Funds or not, the Company may discharge the Redemption Price (either at the Maturity Date or an Earlier Redemption Date) by transferring to the holder(s) of MRPS to be redeemed any receivable(s) owing to the Company by any person, to be valued for these purposes at the higher of the face value and the market value of the receivable(s) to be transferred.

MRPS redeemed by the Company shall be immediately cancelled and the amount of share capital shall be reduced accordingly. In addition, the MRPS Premium Account(s) shall be reduced accordingly.

6.5 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

6.7 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

(...)

Art. 12. Distribution of profits. For every financial year of the Company, and for the first time on the financial year of the respective issuance date of the MRPS: (i) a cumulative preferred dividend of 6.105% a year shall accrue on the Class A MRPS on a monthly basis (30-day month), computed on the first day of each month in arrears on the par value of the Class A MRPS and Class A MRPS Premium Account until the Class A MRPS' redemption (the "Class A Preferred Dividend"), (ii) a cumulative preferred dividend of 7.855% a year shall accrue on the Class B MRPS on a monthly basis (30-day month), computed on the first day of each month in arrears on the par value of the Class B MRPS and Class B MRPS Premium Account until the Class B MRPS' redemption (the "Class B Preferred Dividend" and together with the Class A Preferred Dividend, the "Preferred Dividend(s)"), and (iii) a cumulative preferred dividend of 9.25% a year less a margin to be determined by a transfer pricing study shall accrue on the Class C MRPS on a monthly basis (30-day month), computed on the first day of each month in arrears on the par value of the Class C MRPS and Class C MRPS Premium Account until the Class C MRPS' redemption (the "Class C Preferred Dividend").

Preferred Dividends shall be either (i) cumulated or (ii) declared each year to the extent the Company has sufficient distributable profits available. If the current year's Preferred Dividend is not declared (due to a lack of distributable profits or otherwise), it shall be cumulated and can be declared at any time until the redemption of the MRPS to the extent that there is sufficient profit to distribute.

The holders of the Ordinary Shares are entitled to the remainder of the Company's profit for any given financial year ("Ordinary Dividend"), but no dividend will be paid to the holders of the Ordinary Shares until all rights to Preferred Dividends of the current year and the prior years have been paid.

Class A Preferred Dividend of the current year shall not be declared until all rights to Class B Preferred Dividends of the prior years have been paid and Class C Preferred Dividends of the prior years have been paid. Class B Preferred Dividend of the current year shall not be declared until all rights to Class A Preferred Dividends of the prior years have been paid and Class C Preferred Dividends of the prior years have been paid. Class C Preferred Dividend of the current year shall not be declared until all rights to Class A Preferred Dividends of the prior years have been paid and Class B Preferred Dividends of the prior years have been paid. Preferred Dividend accumulated on each class of MRPS shall be paid simultaneously on each class of MRPS, except when Preferred Dividend are paid as part of the Redemption Price for the redemption of a specific class of MRPS. In case of partial payment of accumulated Preferred Dividend, such payment shall be made pro rata between Preferred Dividend accumulated on the Class A MRPS, Preferred Dividend accumulated on the Class B MRPS and Preferred Dividend accumulated on the Class C MRPS.

The above Preferred Dividends do not have any impact on the obligation for each shareholder to participate in the losses under the sequence described in article 13 of the present Articles.

The board of managers may resolve to declare and pay one or more interim dividends with respect to the MRPS ("Preferred Interim Dividend") and Ordinary Shares ("Ordinary Interim Dividend"), including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. The declaration and payment of Preferred Interim Dividends shall be limited to the Preferred Dividends accumulated on the MRPS as at the day this decision is taken. The Ordinary Interim Dividend shall be limited to the distributable profits that are in

excess of the profits necessary to declare the Preferred Interim Dividend until the financial year end. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expense.

The total amount to be distributed may not exceed total distributable profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight thousand Euros (EUR 8,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the proxyholder of the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mai

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

Sanjel Canada Ltd., une société de droit d'Alberta (Canada), ayant son siège social au Suite 200, 505 - 2nd Street SW, Calgary, Alberta, T2P 1N8 Canada, inscrite au Registre des Sociétés d'Alberta (Canada), sous le matricule 2012390395 (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Regis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée par l'Associée Unique.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante représentée par son mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que Sanjel Canada Ltd., précitée, est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Stonecreek Capital International Ltd., ayant son siège social au 6 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le matricule B 162.605 et constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 8 octobre 2011, numéro 2416 et modifié pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant en date du 20 avril 2014, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

II. Que le capital social de la Société est de vingt et un millions six cent quarante mille US Dollars (USD 21.640.000) représenté par deux cent trente-six mille deux cent (236.200) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune et par dix-sept millions quatre cent quarante-trois mille huit cent (17.443.800) parts sociales préférentielles de classe A avec obligation de rachat d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune (les «Class A MRPS») et par trois millions neuf cent cinquante mille (3.950.000) parts sociales préférentielles de classe B avec obligation de rachat d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune (les «Class B MRPS»), toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

III. Que l'Associée Unique est la bénéficiaire d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible d'un montant de cent un millions cinq cent soixante-seize mille cent cinquante-six US Dollars et soixante-dix-neuf cents (USD 101.576.156,79) à l'égard de la Société.

IV. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Considérer la création d'une troisième classe de MRPS d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune et investie des droits et obligations décrits dans les statuts consolidés tels que modifiés en vertu du point 5 ci-dessous, dénommée «MRPS de Classe C»;

2. Considérer une augmentation du capital de la Société à concurrence de un million quinze mille sept cent soixante-deux US Dollars (USD 1.015.762) afin de le porter de son montant actuel de vingt et un millions six cent quarante mille US Dollars (USD 21.640.000) à vingt-deux million six cent cinquante-cinq mille sept cent soixante-deux US Dollars (USD 22.655.762) par l'émission de:

- Dix mille cent cinquante-huit (10.158) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires») avec une prime d'émission de parts sociales ordinaires d'un montant d'un million cinq mille six cent quatre US Dollars (USD 1.005.604); et

- Un million cinq mille six cent quatre (1.005.604) MRPS de Classe C d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune avec une prime d'émission de MRPS de Classe C de quatre-vingt-dix-neuf millions cinq cent cinquante-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix virgule soixante-dix-neuf US Dollars (USD 99, 554, 790.79);

3. Considérer la souscription par l'Associée Unique à toutes les nouvelles Parts Sociales Ordinaires et toutes les nouvelles MRPS de Classe C;

4. Considérer la libération intégrale des nouvelles Parts Sociales Ordinaires et des nouvelles MRPS de Classe C par conversion d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible à l'égard de la Société d'un montant de cent un millions cinq cent soixante-seize mille cent cinquante-six US Dollars et soixante-dix-neuf cents (USD 101.576.156,79) (la «Créance»);

5. Prise en compte de la méthode d'évaluation utilisée pour déterminer la valeur de la Créance;

6. Afin de refléter les points 1 à 3 ci-dessus, de considérer la modification des articles 6 et 12 des statuts de la Société;

7. Divers.

V. Que sur base de l'ordre du jour, l'Associée Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer une troisième classe de MRPS d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune et investie des droits et obligations décrits dans les statuts consolidés tels que modifiés en vertu de la troisième résolution ci-dessous, dénommée «MRPS de Classe C».

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence de un million quinze mille sept cent soixante-deux US Dollars (USD 1.015.762) afin de le porter de son montant actuel de vingt et un millions six cent quarante mille US Dollars (USD 21.640.000) à vingt-deux million six cent cinquante-cinq mille sept cent soixante-deux US Dollars (USD 22.655.762) par l'émission de:

- Dix mille cent cinquante-huit (10.158) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires») avec une prime d'émission de parts sociales ordinaires d'un montant d'un million cinq mille six cent quatre US Dollars (USD 1.005.604); et

- Un million cinq mille six cent quatre (1.005.604) MRPS de Classe C d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune avec une prime d'émission de MRPS de Classe C de quatre-vingt-dix-neuf millions cinq cent cinquante-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix virgule soixante-dix-neuf US Dollars (USD 99.554.790,79).

Intervention - Souscription - Payment

L'Associée Unique, par le biais de son mandataire, déclare souscrire à toutes les nouvelles Parts Sociales Ordinaires, toutes les nouvelles MRPS de Classe C et les libérer entièrement par la contribution de la Créance à la Société avec conversion en parts sociales.

Evaluation

La Créance est évaluée à cent un million cinq cent soixante-seize mille cent cinquante-six virgule soixante-dix-neuf US Dollars (USD 101.576.156,79), cette valeur a été décidée par l'Associée Unique par la voie d'une déclaration de valeur (la «Déclaration de Valeur») datée du 26 mai 2014 (le «Jour de la Signature») et acceptée par les gérants de la Société par la voie d'une certification de valeur (la «Certification de Valeur») datée au Jour de la Signature.

Preuve de l'existence de la créance

La preuve de la conversion de la Créance et de sa valeur a été donnée au notaire par la production d'une copie de (i) la Déclaration de Valeur et (ii) la Certification de Valeur, demeureront attachés au présent acte.

Effectivité de l'apport

L'Associée Unique, par le biais de son mandataire, déclare que:

- elle est la seule détentrice de la Créance, et a le pouvoir d'en disposer;
- la conversion de la Créance est effective aujourd'hui sans restriction.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'Associée Unique décide de modifier les articles 6 et 12 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

« Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à vingt-deux millions six cent cinquante-cinq mille sept cent soixante-deux US Dollars (USD 22.655.762) représenté par deux cent quarante-six mille trois cent cinquante-huit (246.358) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»), dix-sept millions quatre cent

quarante-trois mille huit cent (17.443.800) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe A d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune (les «MRPS de Classe A»), trois millions neuf cent soixante mille (3.960.000) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe B d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune (les «MRPS de Classe B») et un million cinq mille six cent quatre (1.005.604) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe C d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune (les «MRPS de Classe C»), toutes entièrement souscrites et libérées.

Les MRPS de Classe A, les MRPS de Classe B et les MRPS de Classe C ont les mêmes termes et droits sauf disposition contraire des statuts.

Dans les présents statuts, le terme «MRPS» inclus les MRPS de Classe A, les MRPS de Classe B et les MRPS de Classe C. Les MRPS de Classe A, les MRPS de Classe B et les MRPS de Classe C sont individuellement appelés une «classe» de MRPS. Le terme «parts sociales» comprend les Parts Sociales Ordinaires et les MRPS.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 Prime d'émission

Les Parts Sociales Ordinaires, les MRPS de Classe A, les MRPS de Classe B et les MRPS de Classe C (appelées collectivement les «classes» de parts sociales et individuellement appelée «classe» de parts sociales) peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, soumises aux obligations légales et aux dispositions des présents statuts. Tout montant de prime d'émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires (la «Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires») restera attaché aux Parts Sociales Ordinaires et sera dénommé «Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires». Tout montant de prime d'émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale des MRPS de Classe A (la «Prime d'Emission des MRPS de Classe A») restera attaché aux MRPS de Classe A et sera dénommé «Compte de Prime d'Emission des MRPS de Classe A». Tout montant de prime d'émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale des MRPS de Classe B (la «Prime d'Emission des MRPS de Classe B») restera attaché aux MRPS de Classe B et sera dénommé «Compte de Prime d'Emission des MRPS de Classe B». Tout montant de prime d'émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale des MRPS de Classe C (la «Prime d'Emission des MRPS de Classe C») restera attaché aux MRPS de Classe C et sera dénommé «Compte de Prime d'Emission des MRPS de Classe C». La Prime d'Emission des MRPS de Classe A, la Prime d'Emission des MRPS de Classe B et la Prime d'Emission des MRPS de Classe C sont ci-après collectivement désignées comme «Prime d'Emission des MRPS». Le Compte de Prime d'Emission des MRPS de Classe A, le Compte de Prime d'Emission des MRPS de Classe B et le Compte de Prime d'Emission des MRPS de Classe C sont ci-après collectivement désignées comme les «Comptes de Prime d'Emission des MRPS» et individuellement un «Compte de Prime d'Emission des MRPS». Tant que la Société a un associé unique, une partie des Primes d'Emission des Parts Sociales Ordinaires s'élevant à 10% du capital social (représenté par les Parts Sociales Ordinaires et les MRPS) devra être allouée à la réserve légale.

6.3 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

Tant que la Société est détenue par un associé unique, si une dépréciation est actée dans les comptes trimestriels de la Société sur la valeur d'une de ses filiales et si les comptes trimestriels établissent que suite à cette dépréciation la Société est en perte, l'associé peut, avant la fin de l'année comptable durant laquelle la dépréciation a été actée, diminuer le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires afin de compenser ladite perte.

6.4 Rachat d'actions

L'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés de la Société, peut décider de racheter une partie ou l'entièreté des MRPS conformément aux conditions énoncées ci-après.

Les MRPS de chaque classe sont rachetables (partiellement ou en totalité) au gré de la Société à tout moment jusqu'à leur échéance (une «Date de Rachat Anticipé»). La Société rachètera les MRPS de Classe A au plus tard le 1^{er} octobre 2019, les MRPS de Classe B au plus tard le 1^{er} octobre 2020 et les MRPS de Classe C au plus tard le 23 Mai 2022 (la "Date d'Exigibilité").

Les MRPS doivent être rachetés pour un montant correspondant à la valeur nominale totale des MRPS rachetés, du Compte de Prime d'Emission des MRPS rachetés, et de tout Dividende Préférentiel, tel que défini à l'article 12, accumulé mais non encore repris sous les MRPS rachetés au moment du rachat (le «Prix de Rachat»). Néanmoins, une classe de MRPS ne sera rachetée à sa Date d'Exigibilité que si la Société a suffisamment de fonds disponibles pour ledit rachat (les «Fonds Disponibles»). Dans le cas où la Société ne disposerait pas des Fonds Disponibles pour payer le Prix de Rachat en espèces à la Date d'Exigibilité, elle pourra, à sa seule discrétion, payer le Prix de Rachat en nature (partiellement ou en totalité). Dans le cas où la Société dispose de Fonds Disponibles, le Prix de Rachat peut néanmoins être payé en nature (soit à la Date d'Exigibilité soit à une Date de Rachat Anticipé), si le(s) détenteur(s) de MRPS devant être rachetés y sont favorables. Que la Société ait des Fonds Disponibles ou non, la Société peut s'acquitter du Prix de Rachat (soit à la Date

d'Exigibilité soit à une Date de Rachat Anticipé) en transférant au(x) détenteur(s) de MRPS rachetés toute créance(s) dû à la Société par toute personne, qui sera évaluée dans ce but au plus haut de la valeur nominale ou de la valeur de marché des créance(s) à transférer.

Les MRPS rachetés sont immédiatement annulés et le montant du capital social doit être réduit corrélativement. En outre, le(s) Compte(s) de Prime d'Emission des MRPS doit/doivent être réduit en conséquence.

6.5 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.7 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

(...)

Art. 12. Distribution des bénéfices. Pour chaque année sociale de la Société, et pour la première fois lors de l'année sociale des dates d'émission respectives de MRPS: (i) un dividende préférentiel de 6.105% par an s'accumule sur les MRPS de Classe A, déterminé sur une base mensuelle (30 jours/mois), et calculé le premier jour de chaque mois échu sur la valeur nominale des MRPS de Classe A et du Compte de Prime d'Emission des MRPS de Classe A jusqu'au remboursement des MRPS de Classe A (le «Dividende Préférentiel de Classe A»), (ii) un dividende préférentiel de 7.855% par an s'accumule sur les MRPS de Classe B, déterminé sur une base mensuelle (30 jours/mois), et calculé le premier jour de chaque mois échu sur la valeur nominale des MRPS de Classe B et du Compte de Prime d'Emission des MRPS de Classe B jusqu'au remboursement des MRPS de Classe B (le «Dividende Préférentiel de Classe B») et ensemble avec le Dividende Préférentiel de Classe A, le(s) «Dividende(s) Préférentiel(s)» et (iii) un dividende préférentiel de 9.25% par an, déduction faite d'une marge à déterminer après une étude du prix de transfert, s'accumule sur les MRPS de Classe C, déterminé sur une base mensuelle (30 jours/mois), et calculé le premier jour de chaque mois échu sur la valeur nominale des MRPS de Classe C et du Compte de Prime d'Emission des MRPS de Classe C jusqu'au remboursement des MRPS de Classe C (le «Dividende Préférentiel de Classe C») et ensemble avec le Dividende Préférentiel de Classe A et le Dividende Préférentiel de Classe B, le(s) «Dividende(s) Préférentiel(s)».

Les Dividendes Préférentiels sont (i) soit cumulés (ii) soit distribués chaque année pour autant que la Société ait suffisamment de bénéfices distribuables disponibles. Si les Dividendes Préférentiels de l'année ne sont pas distribués (à cause d'un manque de bénéfices distribuables ou non), ils sont cumulés et peuvent être distribués durant la première année où il y a un bénéfice suffisant à distribuer.

Les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires ont droit, chaque année comptable, aux bénéfices restants de la Société (le «Dividende Ordinaire»), mais aucun dividende ne sera payé aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires tant que tous les droits des Dividendes Préférentiels des détenteurs de MRPS de l'année en cours et des années précédentes n'ont pas été acquittés.

Le Dividende Préférentiel de Classe A de l'année en cours ne peut pas être déclaré avant que tous les droits à Dividende Préférentiel de Classe B des années précédentes aient été payés et que tous les droits à Dividende Préférentiel de Classe C des années précédentes aient été payés. Le Dividende Préférentiel de Classe B de l'année en cours ne peut pas être déclaré avant que tous les droits à Dividende Préférentiel de Classe A des années précédentes aient été payés et que tous les droits à Dividende Préférentiel de Classe C des années précédentes aient été payés. Le Dividende Préférentiel de Classe C de l'année en cours ne peut pas être déclaré avant que tous les droits à Dividende Préférentiel de Classe A des années précédentes aient été payés et que tous les droits à Dividende Préférentiel de Classe B des années précédentes aient été payés. Le Dividende Préférentiel accumulé sur chaque classe de MRPS doit être payé simultanément sur chaque classe de MRPS, sauf si le Dividende Préférentiel payé fait partie du Prix de Rachat pour le rachat d'une classe de MRPS spécifique. Dans l'hypothèse d'un paiement partiel de Dividende Préférentiel accumulé, ce paiement doit être proportionnel entre le Dividende Préférentiel accumulé sur les MRPS de Classe A, le Dividende Préférentiel accumulé sur les MRPS de Classe B et le Dividende Préférentiel accumulé sur les MRPS de Classe C.

Les Dividendes Préférentiels ci-dessus n'ont aucune influence sur l'obligation de chaque associé de participer aux pertes décrites à l'article 13 des présents statuts.

Le conseil de gérance peut décider de déclarer et procéder au paiement d'un ou de plusieurs acomptes sur dividendes concernant les MRPS («Acompte sur Dividendes Préférentiels») et les Parts Sociales Ordinaires («Acompte sur Dividendes Ordinaires»), y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. La déclaration et le paiement d'Acompte sur Dividende Préférentiels sont limités aux Dividendes Préférentiels accumulés sur les MRPS au jour où la décision de distribuer un tel dividende est prise. L'Acompte sur Dividendes Ordinaires se limite aux bénéfices distribuables excédant le bénéfice

nécessaire à l'Acompte sur Dividendes Préférentiels jusqu'à la fin de l'année comptable. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société.

Le montant total distribué ne doit pas excéder le montant total des bénéfices distribuables réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ huit mille Euros (EUR 8.000.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, le mandant de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2014. Relation: LAC/2014/26228. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 juin 2014.

Référence de publication: 2014091570/445.

(140108582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

Leonitis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 153.526.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CERTIFIE CONFORME

Michel Jadot / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014084746/12.

(140099981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Northland Resources S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.150.

La Société a été transférée à Luxembourg suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 546 du 13 mars 2010.

Les comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Northland Resources SA

Signature

Référence de publication: 2014084819/15.

(140099827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

RFR Upper West Beteiligung 1. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 188.116.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty seventh day of the month of June.

Before the undersigned Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 46448, here represented by Mrs Liga PURINA, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as shareholder or with any person or entity which may become shareholder of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "RFR Upper West Beteiligung 1. S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will

remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procédure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of shareholders. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be shareholder.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholder(s) at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each shareholder may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 35 of the Law of 19 December 2002 on the register of commerce and companies and accounting and annual accounts, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of shareholders, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of

the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2014.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9098.

2) The Company shall have its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand euros (EUR 1.000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-sixième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46448, ici représentée par Mme Liga PURINA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «RFR Upper West Beteiligung 1. S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles et effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des bien immobiliers.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles qui peuvent être ou qui sont conformes aux paragraphes mentionnés ci-dessus dans cet Article.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales. Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la

durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé.

Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 35 de la loi de 19 Décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés, ainsi que la comptabilité et les comptes annuels, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prénommée, a souscrit cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9098.

2) Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: L. PURINA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 27 juin 2014. Relation: DIE/2014/8118. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 30 juin 2014.

Référence de publication: 2014091509/406.

(140108761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

Stirling Adjacent Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 188.103.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared,

Stirling Adjacent Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and in process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

represented by Maître Thierry Kauffman, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy (which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company "Stirling Adjacent Investments S.à r.l." (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Stirling Adjacent Investments S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share Capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of 1 Euro cent (EUR 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives

of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by e-mail pdf or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions and meeting minutes, including circular resolutions, may be conclusively signed and/or certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any manager, regardless of class, if any.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or as the case may be the board of managers by any one manager, regardless of class, if any.

Art. 8. Liability Managers. The Manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year except for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2014.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, Stirling Adjacent Holdco S.à r.l. (the "Sole Shareholder") has subscribed and entirely paid up the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, each with a nominal value of 1 Euro cent (EUR 0.01), for a total subscription price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500). Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500,-

Extraordinary decisions of the sole shareholder

The Sole Shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers:

Class A

Pedro Fernandes das Neves, accounting manager, born on 15th October 1974 in S o Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Manager Class A.

Class B

Jennifer Brown, born on 22 May 1974 in Ohio, United States of America, residing professionally at 345 California St, Suite 3300, San Francisco, CA 94104, United States of America, Manager Class B.

3. The first accounting year of the Company shall begin on the day of the incorporation of the Company and shall end on 31 December 2014.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le onze juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Stirling Adjacent Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous droit Luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Maître Thierry Kauffman, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration (laquelle restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci),

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée «Stirling Adjacent Investments S.à r.l.» qui est constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Stirling Adjacent Investments S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro cent (0,01 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par e-mail pdf ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants et les procès-verbaux des réunions, y compris celles prises par voie circulaire, seront signées et/ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature unique de tout gérant, nonobstant leur classe, le cas échéant.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou le cas échéant par le conseil de gérance par l'un des gérants, nonobstant leur classe, le cas échéant.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les Gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

En l'absence d'autres points sur lesquels des décisions doivent être prises, la décision de l'associé unique a été clôturée.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, Stirling Adjacent Holdco S.à r.l. (l'«Associé Unique») a souscrit et intégralement libéré les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro cent (0,01 EUR) chacune, pour un prix total de souscription de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR). Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ EUR 1.500,-.

Décisions extraordinaires de l'Associé Unique

Et aussitôt, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme suit:

Classe A

Pedro Fernandes das Neves, accounting manager, né le 15 octobre 1974 à São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Gérant de Classe A.

Classe B

Jennifer Brown, né le 22 mai 1974 à Ohio, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 345 Californie St, Suite 3300, San Francisco, CA 94104, Etats-Unis d'Amérique, Gérant de Classe B.

3. La première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte en original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: T. KAUFFMAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juin 2014. Relation: LAC/2014/27280. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 juin 2014.

Référence de publication: 2014091569/415.

(140108324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.